

La colonisation dans les Cantons de l'Est

Gilles Boileau

Volume 8, Number 1, June 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11183ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2002). La colonisation dans les Cantons de l'Est. *Histoire Québec*, 8(1), 35–39.

La colonisation dans les Cantons de l'Est

L'abbé Ivanhoë Caron (1875-1941) a publié en 1927 un volumineux rapport (en deux volumes) sur La Colonisation de la Province de Québec. Le tome II en son entier est consacré aux Cantons de l'Est. L'auteur occupait alors la fonction de sous-archiviste de la province. Mais il était fier de quelques autres titres... Docteur en Théologie de la Propagande, Docteur de l'Académie Romaine de Saint-Thomas d'Aquin, Docteur ès lettres de l'Université Laval et Membre de la Société Royale du Canada. Par ailleurs, en 1900, dans un rapport publié par le Département de l'Agriculture de la province de Québec, Arthur Buies (1840-1901) – le fidèle ami et secrétaire du légendaire curé Antoine Labelle – consacrait quelques pages à la colonisation dans les Cantons de l'Est. Nous avons tiré de ces deux «classiques» quelques extraits révélateurs. Ils peuvent jeter un éclairage particulier sur l'histoire de cette région du Québec. G.B.

LE REGARD DE L'ABBÉ CARON

Ce furent les Cantons de l'Est qui reçurent le premier groupe de population après l'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1791. Les autres cantons disséminés en arrière des anciennes seigneuries ne furent ouverts à la colonisation que longtemps après ceux-ci. L'ancien gouverneur Haldimand avait demandé que la partie de la province de Québec, située le long de la frontière, fût réservée à l'établissement des seuls Canadiens français.

Le temps des loyalistes

Des loyalistes influents, comme William Smith, Samuel Holland, Hugh Finlay firent prévaloir l'opinion contraire. Pour eux, les anciens sujets américains avaient droit à une bienveillance particulière de la mère patrie, et on ne pouvait leur refuser la permission de s'établir où bon leur semblerait dans les domaines du roi dans l'Amérique du Nord. On les invita par des proclamations bruyantes à venir s'y installer. La spéculation se mit bientôt de la partie. Chaque fonctionnaire public voulut avoir son morceau de terre. La méthode adoptée pour la concession des cantons permit à un grand nombre de spéculateurs de se



L'abbé Ivanhoë Caron

faire octroyer, sous des noms fictifs, d'immenses étendues de terrain, dont ils réservèrent pour eux-mêmes la plus grande partie.

Le gouverneur Prescott voulut mettre fin à cet agiotage. Il succomba à la tâche. Les gouverneurs Milnes et Craig ne purent que confirmer le fait accompli. Ils n'en manifestèrent aucun déplaisir, car, dans leur opinion, les Cantons de l'Est devaient, tôt ou tard, être peuplés par des

colons de langue anglaise, afin de contrebalancer l'influence française du reste de la province.

La contrée située au sud du Saint-Laurent, appelée plus tard les Cantons de l'Est, formait en 1791 une des plus riches portions du domaine encore inculte de la couronne. Elle était enfermée dans les comtés de Richelieu, de Bedford et de Buckinghamshire. Elle comprend maintenant (en 1927) les comtés de Missisquoi, Brome, Shefford, Stanstead, Sherbrooke, Richmond et de Compton.

Dès le lendemain de la guerre de l'indépendance, plusieurs réfugiés loyalistes demandèrent à s'établir sur le territoire canadien, le long de la frontière américaine; le gouverneur Haldimand refusa de leur accorder des terres en cet endroit; c'est alors que plusieurs de ces loyalistes gagnèrent les seigneuries de Foucault et de Noyan, qui appartenaient au général Christie Burton, et celle de Saint-Armand, appartenant à l'honorable Thomas Dunn.

D'autres poussèrent jusqu'au canton de Dunham, appartenant également à l'honorable Dunn, lui ayant été concédé en 1795; quelques-uns se réfugièrent dans les cantons de Brome et de Bolton, donnés par lettres patentes, en 1797, à Asa Porter et à Nicholas Austin. Ces deux chefs appartenaient à la secte des *Quakers* et étaient des loyalistes convaincus.

Un homme d'énergie: Gilbert Hyatt

Les deux comtés de Sherbrooke et de Richmond sont coupés en plein milieu par la rivière Saint-François, qui fournissait dans le temps une bonne voie de pénétration. Aussi les cantons qui sont renfermés dans ces deux comtés furent-ils convoités dès le commencement. Dans le comté de Sherbrooke, le tiers (14 280 acres) du canton d'Orford fut concédé, le 5 mai 1801, à Luke Knowlton, et la moitié (20 188 acres) du canton d'Ascott, à Gilbert Hyatt, le 21 avril 1803. Aucun des associés de Luke Knowlton ne vint s'établir et le canton d'Orford resta pendant de longues années complètement abandonné. Le canton d'Ascott, au contraire, se développa rapidement. C'est qu'il y avait là, à la tête des associés, un homme d'énergie, Gilbert Hyatt.

C'était un riche fermier du district de Schenectady, dans l'État de New York. Ses biens avaient été confisqués par le gouvernement américain durant la guerre de l'indépendance. Dans un mémoire adressé à Milnes, le 24 janvier 1800, Gilbert Hyatt fils disait que son père avait servi sous le général Burgoyne, durant la campagne de 1777. Ce dernier avait quitté sa place natale, Arlington, avec sa famille, qui se composait de sept garçons et de trois filles, au printemps de 1780, et était venu s'établir dans le canton d'Ascott, à l'endroit même où se trouve maintenant la ville de Sherbrooke. Gilbert Hyatt disait que son père avait été le premier colon à pénétrer dans ce canton, qu'il avait ouvert un chemin de soixante milles pour s'y rendre, que dans le moment, quarante familles, formant une population de 102 âmes, étaient établies dans le canton, et qu'il avait dû déboursier une somme de 4 000 louis pour aider ces familles.

Les frères de Gilbert Hyatt étaient Joseph, Abraham, Isaac, Jacob, Cornelius et Charles. Ils reçurent chacun 1 200 acres, le 21 avril 1803. Les principaux associés de Gilbert Hyatt père étaient Ebenezer et Samuel Normand, du Vermont, David et Joseph Moe, James Burns et James Lobdale, de l'État de New York. Gilbert Hyatt peut être considéré, à juste titre, comme le fondateur de Sherbrooke.

Faire de la terre

Le travail de défrichement ne se fit que fort lentement, dans tous ces cantons, et de longues années s'écoulèrent avant que l'on y trouvât des colonies vraiment stables. Rien de surprenant à cela: ces cantons étaient trop éloignés des centres déjà ouverts. Les quelques colons épars, ça et là, dans la forêt, ne pouvaient même communiquer entre eux, à cause du manque de routes carrossables. En 1805, ils lancèrent un appel au lieutenant-gouverneur. Dans un long mémoire, les habitants (...) faisaient à Milnes un exposé de leur situation et lui demandaient...

1) L'érection de nouveaux comtés dans la partie de la province qui renfermait ces cantons, avec le privilège d'élire des députés pour les représenter dans



Suite à la Guerre d'Indépendance aux États-Unis, les Anglais demeurés fidèles à la couronne d'Angleterre émigrent vers le Nord. Certains débarqueront en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; d'autres s'établiront en Ontario ou dans les Cantons de l'Est, au Québec.

Le débarquement des Loyalistes en 1783 par Henry Sandham.

la Chambre d'assemblée, 2) la détermination des limites exactes entre les districts des Trois-Rivières et les districts de Québec et de Montréal, 3) l'établissement de cours de circuit pour l'audition des causes n'excédant pas vingt louis, 4) la modification de l'acte actuel des chemins, de façon à ce qu'il réponde aux besoins des nouveaux cantons, 5) l'établissement de bureaux dans chaque

comté pour l'enregistrement des actes de vente, 6) l'établissement d'un bureau de douane et d'un port d'entrée à la frontière entre la province et les États-Unis, en outre de la douane de Saint-Jean, 7) l'établissement d'un clergé protestant dans les cantons, 8) la nomination de magistrats et l'organisation de la milice selon que les besoins de la population l'exigeraient.

Milnes, en envoyant copie de ce mémoire à lord Camden, lui faisait remarquer qu'il était présenté par les habitants de seize cantons nouvellement établis, contenant plus de cinq mille âmes, et que la première clause, celle ayant trait à la division des cantons en comtés pour les fins de représentation, était de la plus haute importance, car c'est d'elle, disait-il, que dépendra, en Chambre, l'adoption des autres clauses, qui ne peut être faite sans le consentement de la députation.

«Il me semble, ajoutait-il, qu'il faudra pour cela non seulement l'approbation évidente du gouvernement, mais encore beaucoup de prudence et de jugement pour choisir le temps et la manière dont cette mesure devra être présentée aux députés». Ryland et Craig reviendront sur ce point, ils représenteront cette érection de nouveaux comtés, dans les Cantons de l'Est, comme le seul moyen de contrebalancer l'influence des députés canadiens. Malgré tout, cette division ne devait se faire qu'en 1829.

Quant aux routes, on voulut faire un effort pour en ouvrir quelques-unes. Au mois d'octobre 1806, on demandait des soumissions pour ouvrir des chemins depuis Québec jusqu'à la source du Connecticut; depuis le canton de Hereford, jusqu'aux Trois-Rivières; depuis la ligne de la province, pour passer à travers le canton de Hatley, et rejoindre la route sur la rivière Richelieu, qui allait à Sorel; pour achever le chemin qui était en voie de construction depuis la rivière Saint-François et le rendre jusqu'à la rivière Chaudière; pour l'érection de ponts sur les rivières et ruisseaux n'excédant pas dix-huit pieds de largeur, qui pourraient se trouver sur le parcours de ces routes.

L'on continua, après le départ de Sir Robert Shore Milnes, à distribuer de grandes étendues de terrain, avec cependant plus de parcimonie qu'auparavant. Sous l'administration de Craig, les concessions d'un canton en entier ou de partie de canton allaient devenir de plus en plus rares, à tel point qu'en 1808, Ryland [secrétaire de Craig], dans un rapport sur la situation politique du Canada, considérait le système des «compagnies associées», comme abandonné.

Cette province doit devenir une colonie anglaise

Dès le lendemain de son arrivée, Craig avait attiré l'attention du gouvernement anglais sur le point suivant: «Il fallait, écrivait-il à lord Castlereagh, mettre fin aux délais apportés à la concession des terres incultes». Ces retards étaient cause que plusieurs familles de montagnards écossais avaient renoncé à venir s'établir au Canada. On se préoccupait beaucoup dans le moment, en Écosse, des efforts que faisait lord Selkirk pour instruire les Écossais des montagnes à venir s'établir au Canada. Une brochure où le noble lord racontait les débuts heureux de la colonie qu'il venait d'établir dans l'île du Prince-Édouard, avait attiré l'attention du gouvernement britannique sur la possibilité qu'il y avait d'établir de semblables colonies dans la province de Québec. L'insuccès qui en a résulté a été complet...

Craig (...) était bien convaincu que la colonisation systématique de tout le territoire d'un canton était plus avantageuse à la province que la formation d'établissements épars en divers endroits.

Ryland pensait de même; ce qu'il désirait surtout, c'était de voir la population des nouveaux cantons augmenter de telle façon, qu'on pût bientôt y établir de nouvelles divisions territoriales qui enverraient en Chambre des députés de langue anglaise capables de contrebalancer l'influence des députés canadiens.

L'ancien procureur général Sewell, qui venait d'être nommé juge en chef de la province, allait beaucoup plus loin que Ryland. Au mois de mai 1810, il transmettait à Craig un mémoire où il disait que la cause de tous les troubles existant dans la province provenait de la différence de religion, de langue et de coutumes entre les deux éléments composant de la population du Bas-Canada. Dans son opinion, on ne parviendrait jamais à rétablir la paix, si l'on ne réussissait pas à établir l'unité de langue, de religion et de coutumes.

«Je dois ajouter à cela, disait Sewell, qu'il n'est pas même permis de s'attendre à aucun changement dans les lois ou la religion du pays tant que la majorité de ses habitants ne sera pas anglaise en principe. Aussi longtemps que le nombre

de colons anglais sera aussi restreint relativement à celui des Canadiens, on ne pourra espérer aucun changement dans la langue. Cependant, cette province doit devenir une colonie anglaise, sinon elle sera finalement perdue pour l'Angleterre.

«Je suis porté à croire qu'il faut déborder et submerger la population canadienne par l'établissement d'Anglais protestants. Je ne prétends pas que le nombre de sujets nécessaires pour arriver à cette fin doive être fourni par l'Angleterre, mais il peut et doit être recruté dans les États voisins...».

Les Canadiens n'étaient pas dupes de ces machinations; ils avaient deviné depuis longtemps le but de la propagande que l'on faisait pour attirer des colons américains dans les Cantons de l'Est. Craig s'en rendait compte quand il écrivait dans sa fameuse dépêche à Liverpool, le 1^{er} mai 1810...

«Le grand sujet de leur jalousie (des Canadiens) à l'heure actuelle est le progrès des cantons, ou, en d'autres termes, l'introduction de colons de toutes nationalités, excepté de colons canadiens, que ces derniers considèrent comme des éléments (...) qui tendent à entraver l'établissement complet de la nation canadienne. Ces cantons sont généralement colonisés par des Américains dont une partie se compose de loyalistes qui ont dû quitter leur pays lors de la paix de 1784 mais la très grande partie se compose d'Américains qui sont venus s'établir sur ces terres depuis cet événement».

Le chemin Craig

En attendant que les Cantons de l'Est fussent remplis de bons colons de langue anglaise, Craig voulut rapprocher du cœur de la province ceux déjà établis dans les cantons échelonnés le long de la frontière américaine. C'est dans ce but qu'il fit entreprendre la construction d'un chemin de communication du fleuve Saint-Laurent jusqu'à ces établissements nouveaux. Le tracé du chemin projeté avait été fait primitivement par l'arpenteur Joseph Kilborne, aux frais de Joseph Frobisher, le chef des associés du canton d'Ireland. Mais ce n'était qu'une ébauche. Craig voulut le rendre carrossable.

«Nous avons commencé le chemin pour nous rendre aux cantons, écrivit-il, le 6 août 1810, à son secrétaire Ryland, ceci était devenu nécessaire et indispensable, parce que nous étions presque réduits à la famine. Nous avons besoin d'une voie de communication, non seulement dans le but de nous procurer les provisions nécessaires, mais encore pour amener cette population à nos portes, pour ainsi dire, et lui démontrer qu'elle appartenait au pays et qu'elle doit prendre part à son développement.

«Il n'y avait aucun espoir de mener ces travaux à bonne fin à moins d'y mettre un courage extraordinaire. Le major Robinson y travaille maintenant avec 180 soldats. Nous aurons assez d'argent, vu que nous espérons faire l'ouvrage à un tiers meilleur marché que si nous avions employé les habitants de la campagne. Les canailles de la Basse-Ville (Québec) ont commencé déjà à s'agiter, et je ne serais pas surpris lorsque la Chambre d'assemblée sera réunie, qu'ils demandent en vertu de quelle autorité j'ai fait couper ce chemin sans leur permission».

Enfin, le premier novembre 1810, la Gazette de Québec pouvait annoncer à ses lecteurs que cette entreprise audacieuse était terminée: «Un chemin de 75 milles, disait-elle, a été coupé à travers d'anciennes forêts, faisant un bon chemin de voitures de Québec à Shipton, dans le district de Trois-Rivières. Il a généralement 15 pieds de large, débarrassé de toutes souches et autres embarras, et lié et embelli par 120 ponts de différentes grandeurs, dont 24 traversent de grands ruisseaux. Ce grand passage aux cantons donnera à la ville de Québec quelque espérance d'indépendance en procurant les besoins d'une population croissante.

«Bornés jusqu'à présent au produit d'un voisinage ingrat et d'une agriculture malhabile, nous avons toujours été obligés d'avoir recours aux districts supérieurs pour notre support. Nous avons maintenant d'autres ressources plus abondantes ouvertes tout d'un coup, et le premier grand pas vers la formation d'un voisinage productif est fidèlement exécuté.

«Plusieurs centaines de bestiaux sont déjà arrivés ici par ce chemin et ont désespéré les petits mais avides vendeurs de boeuf et de mouton qui nous ont tenu en un état de famine occasionnelle. On aura de nouvelles facilités pour le commerce, et des terres fertiles sont offertes au choix de tous ceux qui savent apprécier la noble indépendance et les avantages de la vie du cultivateur. Nous n'hésitons pas d'appeler cet ouvrage l'événement local le plus important depuis que cette Province est devenue Province Britannique. Nous pouvons honorer cette nouvelle et magnifique avenue du nom du grand bienfaiteur qui en a projeté et ordonné l'exécution».

Comme on le voit, la Gazette de Québec ne marchandait pas les éloges au gouverneur, et réellement il y avait droit, car il avait accompli une œuvre gigantesque. Certes, si le chemin Craig ne donna pas immédiatement tous les résultats bienfaisants qu'on en attendait, il fut certainement d'une grande utilité aux colons perdus dans les forêts des Cantons de l'Est.

Il permit même d'établir un service de diligence entre Québec et Boston. Un avis public parut dans la Gazette de Québec le 31 décembre 1810, il était ainsi rédigé...

«Avis public est donné qu'un service de diligences pour aller de Québec à Boston, par le chemin Craig, commencera le 14 janvier prochain, et sera continué régulièrement par les propriétaires soussignés (...) Les diligences circuleront comme suit: elles partiront de Québec et de Boston, le lundi de chaque semaine, pour se

rencontrer à Stanstead mercredi, et arriver à Québec et à Boston, le samedi de la même semaine». S'il faut en croire Bouchette (dans sa Description topographique), le voyage n'était rien moins que pénible.

LES RÉFLEXIONS D'ARTHUR BUIES

La région qui porte le nom ci-dessus est la région agricole par excellence de la province de Québec, à cause de sa situation géographique remarquablement favorable et de la douceur relative de son climat...

L'ensemble de ce territoire qu'on avait appelé jadis avec assez de raison les Cantons de l'Est, par rapport aux deux provinces réunies du Haut et du Bas-Canada, a gardé improprement ce nom qui devrait être converti aujourd'hui en celui de Cantons du Sud... En effet, les Cantons de l'Est sont limitrophes des États du Vermont et du New

Hampshire, au 45° degré de latitude.

Un territoire réservé à des colons de langue anglaise

Dans le principe, les Cantons de l'Est avaient été destinés à être peuplés par des colons de langue anglaise, afin de faire contre-poids au développement toujours croissant de la population franco-canadienne. On y avait établi en «propriété libre» les loyalistes américains, pour les récompenser de leur fidélité à l'Angleterre lors de la guerre de l'indépendance. En outre, de larges apanages avaient été taillées au bénéfice de particuliers puissants et de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, qui les gardaient rigoureusement et



Arthur Buies. Archives nationales du Canada

apportaient toutes les entraves possibles à la colonisation. Mais ces entraves durent céder un jour devant la poussée et la persistance de la colonisation franco-canadienne.

Note: Buies accompagne son rapport de quelques tableaux laissant voir l'évolution de la population selon son origine ethnique dans la ville de Sherbrooke. Ainsi, on y découvre qu'en 1851 la population canadienne-française ne compte que pour 16% de la population totale de la ville. Les pourcentages correspondants sont de 51% en 1871, de 57% en 1881 et de 59% en 1898.

La cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, ayant amené une longue série d'années de paix, les générations s'étaient succédé dans ce cadre étroit et avaient fini par occuper jusqu'à la dernière parcelle. Les habitants, trop pressés sur un domaine insuffisant, durent chercher de nouveaux héritages... Mais où les trouver? Les rives du fleuve et de ses affluents navigables étaient occupées... Pendant ce temps, les États-Unis, où les terres se donnaient pour rien, attiraient la légion des travailleurs fuyant les centres trop peuplés du vieux continent...

Le Nord-Ouest, qui devient rapidement le grenier du monde, était encore inconnu, ou, du moins, regardé comme inaccessible et inculte, à cause de son éloignement et de son climat. Du reste, il était sous la domination d'une puissante compagnie [la Compagnie de la Baie d'Hudson], qui se le réservait pour le commerce des fourrures et en faisait son domaine exclusif... Il ne leur restait donc d'autre perspective que d'émigrer aux États-Unis, à moins que les gouvernements ne prissent la chose en main et facilitassent la colonisation de l'intérieur du pays par tous les moyens possibles, surtout par l'ouverture de communication et par des octrois d'argent fournis aux colons pour subvenir à leurs premiers besoins.

Après la conquête de la Nouvelle-France, les Anglais avaient respecté le régime de la tenure seigneuriale pour les terres déjà concédées, mais ils ne l'étendirent pas au-delà, et lorsqu'à la suite de la guerre

de l'indépendance, le gouvernement anglais voulut récompenser les loyalistes américains qui lui étaient restés fidèles, il leur donna des terres en «propriété libre» (free and common soccage) dans la province du Haut-Canada et dans les «Cantons de l'Est» de la province du Bas-Canada.

Des accapareurs de terres et des favoris

Mais déjà, bien avant la distribution faite aux loyalistes, l'Exécutif colonial avait commencé à livrer de grandes étendues du domaine public encore inculte à des accapareurs de terres, sans les forcer à les établir sous peine de confiscation. Ainsi, la «Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique» en avait reçu pour sa part 600 000 acres. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terres publiques avaient été distribués à deux cents favoris, dont quelques-uns eurent jusqu'à 60 000 ou 80 000 acres chacun; le gouverneur lui-même, Sir Robert Shore Milnes, en prenait, pour sa part seulement, 70 000 acres.

Dès lors, les accapareurs n'eurent plus qu'un objet: attendre du temps une augmentation dans la valeur des terres, tout en guettant l'occasion d'une bonne spéculation. De la sorte, ces domaines, dérobés à la colonisation et conservés à leur état sauvage, servaient de barrière pour empêcher les colons de pénétrer plus avant dans l'intérieur du pays.

Pendant près d'un demi-siècle les plus révoltants abus de la part des détenteurs du domaine public ont été perpétrés dans les Cantons de l'Est, la région la plus

voisine des États-Unis, et cela malgré la marche inéluctable du progrès, malgré l'ouverture des routes, la construction des voies ferrées et l'extension de l'agriculture qui en était la conséquence. Tous les mémoires du temps, tous les rapports des comités spéciaux nommés par la Chambre pour s'enquérir des faits et de la situation sont remplis de constatations d'un état de choses parfaitement reconnu, mais inutilement combattu, à cause de l'apathie des hommes au pouvoir, et, dans plusieurs cas, de leur connivence.

Enfin le clergé s'émut, prit en main la cause des colons, et une véritable croisade s'organisa pour empêcher les forces vitales du peuple canadien de s'écouler chez une nation étrangère. Dans une brochure publiée en 1851 et signée par douze missionnaires des Cantons de l'Est, on demandait énergiquement la suppression du monopole des terres, que l'on considérait comme la principale cause de l'émigration des Canadiens vers les États-Unis, et l'on indiquait des solutions faciles, définitives de la question; mais ce fut encore peine perdue, et tout l'effort des amis de la colonisation dut se porter vers d'autres parties de la province encore à peu près inconnues, regardées comme impénétrables, ou, du moins, comme n'offrant aucune espèce d'avenir ni d'équivalent pour les durs labeurs auxquels les premiers occupants seraient condamnés pendant un bon nombre d'années...

Ce fut alors que prit naissance le mouvement de colonisation vers le bassin du lac Saint-Jean... ■

**Pour faire bénéficier
nos milliers de lecteurs de vos produits,
Histoire Québec
vous ouvre ses pages.**

**Communiquez avec Normand Caron
au**

(514) 274-0480

**ou au caronn@total.net
pour obtenir nos tarifs**